

MODULE DE FORMATION – FICHE 2

Le système carte verte et le Règlement Général

de 9h30 à 16h00

Le Bureau Central Français propose un module d'information au système de la carte verte. Il s'adresse à des collaborateurs débutants en matière de gestion des sinistres internationaux.

Il vise à:

- 1) Replacer le système carte verte dans l'ensemble des régimes qui s'appliquent aux accidents internationaux et à souligner ses spécificités.**
- 2) Rappeler les dispositions importantes du Règlement général du Conseil des bureaux.**

PROGRAMME

9h30 - 12h30 :

❖ Régimes applicables aux sinistres transfrontaliers

- Le système carte verte (historique, objectifs, carte verte et Bureaux nationaux, Conseil des Bureaux, champ géographique).
- Les Directives automobiles (focus sur la 4ème Directive)
- Cas pratiques : Règlement général vs 4ème Directive

12h30 - 13h45 : déjeuner libre

13h45 - 16h00 :

❖ Règlement Général et environnement juridique

- **Dispositions communes à tous les bureaux**
 - ✓ Les correspondants
 - ✓ Le règlement des sinistres : les principes fondamentaux à respecter
 - ✓ Les procédures judiciaires
- **Spécificités liées aux dispositions optionnelles :**
 - ✓ Cartes vertes : émission, valeur, confirmation de la validité, fausses cartes vertes
 - ✓ Stationnement habituel : enquêtes, confirmations de garantie, fausses plaques
- **Autres éléments intervenant dans le règlement des sinistres internationaux**
 - ✓ Loi applicable
 - ✓ Tribunal compétent
- **Cas pratiques**